

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE Numéro 17

Séminaire



2000

- Partenariat et sécurité communautaire, un modèle en développement
- Entrevue avec le ministre Ménard
- Politique et plan d'action ministériels : *Vers une politique communautaire*

Bulletin d'information et de liaison
sur la police de type communautaire

Numéro 17

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police professionnelle de type communautaire, Intersection vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. Intersection publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Comité de production
Comité de production
René Allard (SPCUM)
Marc Bérubé (SM de Sherbrooke)
Johanne Blanchette (Cegep de Maisonneuve)
Pierre Brien (SM de Laval)
Jean Côté (SQ)
Lyette Fusey (SM Boucherville)
Danny Johnson (MSP)
Gaétan Labbé (SM de Québec)
Marie-M. Lafrenière (SPCUM)
Claude Lavoie (consultant)
Sylvie Mantha (SM de Hull)
André Normandeau (Univ. de Montréal)
Marc Paré (ÉNPO)
Yvon Poirier (GRC)
Stéphane Ruel (SM de Québec)
Katherine Suchecka (SQ)

Coordination
Johanne Blanchette

Comité de rédaction
Johanne Blanchette
Danny Johnson

Conception et réalisation graphique
Direction des communications du ministère de la
Sécurité publique

Révision linguistique
Élaine Tremblay (ENPO)
Direction des communications du ministère de la
Sécurité publique

Adresse de correspondance
Intersection
Johanne Blanchette
Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2
Téléphone : (514) 254-7131 (N° 4612)
Télécopieur : (514) 251-9741
Courrier électronique : intersection@altavista.net
Site Internet : <http://www.msp.gouv.qc.ca/intersection.htm>

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Bibliothèque nationale du Canada, 2001
ISBN 1198-6905

Délégation de vision

Avec le dépôt d'une politique ministérielle en matière de police communautaire et celui d'une loi sur la police qui stipule dans sa mission l'importance des notions de partenariat, de respect des victimes et de la pluralité culturelle, on serait porté à croire que ce « dossier » se porte bien au Québec. Or, il n'en est rien.

Je ne sais plus combien de fois j'ai rappelé dans ces pages ainsi qu'à l'intérieur de tous les forums disponibles que le dossier de la police communautaire au Québec n'est pas une affaire classée, loin de là. Je dirais même que jamais depuis dix ans, la police professionnelle de type communautaire (PPC) n'a fait face à des menaces aussi sérieuses que celles qui se pointent actuellement. Ironiquement, c'est au moment où se présente une occasion unique sous la forme de la nouvelle carte policière que nous assistons à une curieuse combinaison de constats qui alimentent ces craintes.

Dans un premier temps, le ministère de la Sécurité publique a fait preuve du leadership réclamé depuis longtemps par les tenants de cette approche en adoptant il y a un an, une politique ministérielle qui devait soutenir les changements de gestion et de culture attendus. Le dépôt de cette politique, loin de fouetter l'ardeur des partisans de la PPC, a plutôt induit chez plusieurs une sorte d'attente plus ou moins déclarée pour une suite plus ou moins précise. La responsabilité du succès ou de l'échec de l'implantation revient aux artisans qui façonnent depuis des années un modèle québécois de police. Ce n'est surtout pas le moment de laisser à d'autres le soin de décider comment il devrait se pratiquer.

Puis il y a eu la passation du dossier des leaders visionnaires aux techniciens qui se sont affairés à étudier, rechercher, normaliser, encadrer, mettre à niveau et formaliser la police communautaire pour lui donner un sens bureaucratique. Comme si une vision pouvait survivre dans un environnement public sans être nourrie et tout en répondant à tous les problèmes. Une vision, ça ne se délègue pas !

Mais le plus grand danger qui confronte la PPC actuellement, c'est l'apathie de ses partisans. Cette fâcheuse attitude qui laisse toute la place aux opposants. L'opinion publique avait quelque peu retenu ces opposants mais ils sentent le changement de vent. Habilement, ils saisissent l'occasion de remettre en question le seul modèle de police qui garantisse le respect des valeurs démocratiques, l'atteinte de la mission policière, l'imputabilité et l'efficacité. Leurs arguments sont vides mais percutants : la présence policière, la motivation des policiers, la police des politiciens, l'ascension du crime organisé et j'en passe.

Une nouvelle mobilisation est essentielle. Il faut occuper l'espace, contrer l'immobilisme et le corporatisme qui se pointent et empêcher un retour en arrière. Ceux qui évoquent avec nostalgie une époque où on faisait de la « vraie police » oublient le fossé qu'avait creusé cette attitude entre les policiers et les citoyens et la dangereuse marginalisation qu'entraînait ce discours. La police communautaire est la seule alternative viable pour faire face aux défis sociaux, économiques et politiques du XXI^e siècle. Le nier équivaut à renoncer à actualiser notre potentiel véritable et à accepter d'être relégué à un rôle d'acteur secondaire.

Bonne lecture !

Pierre Brien

La publication d'Intersection est rendue possible grâce au soutien technique du ministère de la Sécurité publique du Québec et de l'École nationale de police du Québec ainsi qu'à des participations financières (à la production) provenant du Bureau d'assurance du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, des Services de police de Laval, de Hull, de Québec, de la MRC-des-Collines de l'Outaouais et du SPCUM. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie des coûts des activités du bulletin.

«Le gagnant est...»

Par Lyette Fusey

Criminologue à la Sécurité publique de Boucherville,
division police

Le 7 décembre 2000, à l'occasion du 8^e séminaire Intersection tenu à Laval, les prix d'excellence ont été remis aux services de police et à leurs partenaires pour leur travail en résolution de problèmes. Pour une cinquième année de suite, un jury composé de représentants des milieux de l'éducation, communautaire, policier et municipal a attribué un prix aux services de police dans trois catégories ; les services de police municipaux, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Sûreté du Québec. Un autre prix a été décerné pour souligner l'excellence exceptionnelle d'un des trois cas récipiendaires. Ce mérite est revenu au cas soumis par le poste de quartier 46 du SPCUM, « l'Examen du commandant ».

Services de police municipaux

Problème de désordre dans un bloc appartements de type HLM avec une clientèle présentant des difficultés d'intégration sociale — Laval

Quelque 106 appels ont été reçus au centre d'appels 9-1-1 en 1998. La moitié d'entre eux concernent des plaintes de locataires pour des conflits intra et extra-familiaux occasionnant du bruit et du désordre. Devant cette problématique, plusieurs partenaires se sont réunis dont la Société d'habitation du Québec, l'Urgence sociale de Laval, le CLSC du Ruisseau Papineau, Gestion immobilière Samat et le Service de protection des citoyens de Laval. Parmi les solutions mises de l'avant, ont été retenus un suivi psychosocial auprès des locataires ciblés, une augmentation de la surveillance et des contrôles ainsi que la relocalisation de certains locataires. Un des résultats obtenus a été la baisse marquée des appels faits au service de police, passant de 106 en 1998 à 46 en 1999.

SPCUM

Examen du commandant — PDQ 46

Depuis plusieurs années, dans le secteur du poste de quartier 46 (Ville d'Anjou), des jeunes commettaient des incivilités et des dérogations aux lois et règlements à l'arrivée de la belle saison. Les périodes les plus touchées étaient celles en dehors de l'encadrement scolaire. On y enregistrait alors une augmentation du nombre de plaintes des citoyens. Un comité a été formé regroupant des représentants de l'École secondaire Anjou (Commission scolaire de la Pointe-de-l'île) et du poste de quartier pour voir à la situation. Une approche de sensibilisation a été la solution envisagée. Les objectifs poursuivis étaient de clarifier les mythes véhiculés par les jeunes quant à la clémence du système judiciaire et de les informer sur les lois et règlements les plus transgressés. Cette sensibilisation, sous forme de question/réponse prit l'appellation : « Examen du commandant ». S'adressant aux jeunes de 6 à 15 ans, l'Examen a diminué le nombre de plaintes des citoyens. Le concept a été très bien accueilli par le milieu scolaire et les agents de quartier.

Sûreté du Québec (SQ)

Proximité virtuelle — Ville de Manseau, MRC de Bécancour

De prime abord, la problématique constatée était celle des introductions par effraction dans les résidences dont le nombre avait doublé de 1998 à 1999. S'ajoutent à cela l'absence de collaboration des témoins des crimes, des plaintes pour manque de visibilité de la patrouille policière et un sentiment d'insécurité. Un comité de protection du voisinage avait déjà été formé dans le passé mais s'est dissous. Les solutions mises de l'avant dans cette résolution de problèmes, dont a participé la municipalité de Manseau, le Carrefour familial, le Club de l'âge d'or, le Cercle des fermières et le journal local, consistaient à une augmentation de la patrouille policière, à l'installation d'une boîte à suggestions ainsi qu'à la mise sur pied du programme « Bon voisin, bon œil ». Les résultats obtenus ont été les suivants : baisse de 69 % des introductions par effraction, amélioration du sentiment de sécurité et diminution des plaintes des citoyens.

Au total, 17 cas de résolution de problèmes ont été acheminés au jury. Nous remercions les services de police pour nous avoir fait parvenir leur cas : le Service de police de la Ville de Québec, le Service de police de Sorel-Tracy, le Service de protection des citoyens de Laval, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Shawinigan et le Service de police de la région sherbrookoise.



Cas de Laval

Rangée du haut, de gauche à droite :

Me Denis Racicot (MSP, sous-ministre associé)
Jean-Pierre Larose (ADPO, président)
Jean-François Chapdelaine (CLSC du Ruisseau Papineau)
Jean-Pierre Gariépy (SM Laval, directeur)

Rangée du bas, de gauche à droite :

Patrick Lambert (SM Laval)
Carole Larochelle (Urgence sociale de Laval)
Guylaine Nadeau (SM Laval)
Michel Dumas (SM Laval)



Cas de Montréal

De gauche à droite :

Michel Coutu (SPCUM, PDQ 27)
Bernard Beauchamp (École secondaire Anjou)
Pierre Caumartin (SPCUM, PDQ 46)
Louise Gagnon-Gaudreault (ENPQ, directrice)
Me Denis Racicot (MSP, sous-ministre associé)
Jacques Quintal (École secondaire Anjou)
Gilles Sanschagrin (SPCUM, PDQ 46)
René Allard (SPCUM, SPRC)



Cas de la Sûreté du Québec

De gauche à droite :

Yves Guay (SQ, inspecteur)
Dany Lamontagne (SQ, MRC de Bécancour)
Me Denis Racicot (MSP, sous-ministre associé)

Politique et plan d'action ministériels

Politique ministérielle

Vers une police plus communautaire

RÉSUMÉ

Les administrations publiques, tout comme les entreprises ou les organismes du secteur privé, se doivent d'être les plus efficaces et les plus performantes possible. Elles doivent aussi ajuster leurs services aux besoins actuels et futurs de la population. Pour ce faire, elles n'ont d'autres choix que de se moderniser, aussi bien sur le plan organisationnel que dans leurs pratiques, leur gestion et leur prestation de services. Les organisations policières ne font pas exception et sont assujetties aux mêmes exigences.

Elles sont aussi tenues de répondre aux aspirations légitimes de la population en ce qui a trait à sa sécurité. Ainsi, elles doivent bien connaître ses besoins, ce que les pratiques traditionnelles ne permettent pas toujours. À cet égard, la modernisation des pratiques policières passe par un rapprochement avec les citoyens : les corps policiers doivent être davantage attentifs à leurs besoins et à leurs demandes. Ils doivent aussi prendre en charge et suivre concrètement les problèmes de criminalité et de délinquance qui leurs sont rapportés et qui suscitent la crainte des citoyens dans leurs milieux de vie immédiats. Ils doivent enfin contribuer, avec d'autres partenaires de la communauté, à la recherche de solutions durables à ces problèmes, en s'attaquant à leurs sources.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est convaincu que la modernisation des organisations policières et leur rapprochement de la population, devenus des objectifs incontournables, passent nécessairement par l'implantation de l'approche communautaire. Dans la foulée du dépôt, en décembre 2000, de la politique ministérielle *Vers une police plus communautaire*, le MSP propose à tous les corps policiers du Québec d'amorcer ou de poursuivre un virage organisationnel et une réforme de leurs pratiques sur des bases résolument communautaires. Il s'agit non seulement de moderniser les organisations policières afin de les rendre plus performantes, mais aussi de les rapprocher de la communauté. Les résultats attendus sont un renforcement de la confiance de la population à l'égard des organisations policières, ainsi qu'une amélioration concrète de la sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie immédiats.

Pour que ce virage réussisse et donne les résultats escomptés, il doit s'appuyer sur un véritable partenariat entre, d'une part, les organisations policières et, d'autre part, les citoyens, les municipalités et tous les organismes du milieu et intervenants préoccupés

à l'échelle locale par les questions de sécurité publique. Pour plusieurs services policiers du Québec, ces partenariats sont à construire ou, à tout le moins, à formaliser. Il importe aussi que le rôle confié aux différents partenaires soit significatif et qu'il dépasse l'étape consultative. En fait, il n'y aura de véritable partenariat que dans la mesure où les partenaires pourront influencer, voire orienter, l'action et les priorités d'intervention de la police communautaire.

La tâche est exigeante et plusieurs obstacles devront être surmontés. Il est aussi évident que l'émergence d'une véritable police communautaire partout au Québec est un objectif qui ne pourra être atteint qu'à moyen terme. C'est pourquoi il faut s'y attaquer dès maintenant. À brève échéance, le Ministère souhaite donc que l'ensemble des corps policiers municipaux du Québec :

- s'engagent formellement à implanter l'approche communautaire au sein de leur organisation et qu'ils soumettent à cette fin un projet d'implantation à l'intention des conseils municipaux dont ils relèvent;
- s'engagent à déconcentrer les pouvoirs décisionnels en faveur des policiers sur le terrain, patrouilleurs comme enquêteurs, dont les responsabilités seront accrues d'autant;
- assurent à leur personnel une formation d'appoint en matière de police communautaire;
- recherchent l'adhésion la plus large possible des policiers à l'approche communautaire, notamment par l'implication des syndicats policiers à toutes les étapes de son implantation.

Par ailleurs, il ne saurait y avoir de police communautaire sans que les quatre grands principes qui sont à la base de l'approche communautaire soient entièrement intégrés à la structure organisationnelle, aux pratiques opérationnelles et à la gestion courante des services policiers. Le Ministère s'attend donc, entre autres, à ce que les corps policiers prennent les dispositions nécessaires pour :

- se rapprocher des citoyens;
- établir des partenariats actifs et permanents avec les organismes du milieu et les institutions locales ou régionales;
- implanter l'approche de résolution de problèmes;
- renforcer les mesures préventives.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la présente politique, le MSP a établi un certain nombre de mesures concrètes.

Ainsi, le *Guide de pratiques policières*, volumes 1 et 2, ainsi que les paramètres d'inspection des organisations policières seront mis à jour afin d'intégrer les principes de l'approche communautaire. Ces éléments seront soumis à un Comité consultatif et d'orientation sur l'approche de police communautaire composé de représentants des milieux gouvernemental, municipal, policier, syndical, de l'éducation et communautaire.

De plus, afin de soutenir les corps policiers dans l'implantation de l'approche communautaire, le Ministère s'engage, entre autres, à assister techniquement les administrations policières dans l'intégration de cette dernière au sein de leur organisation. Pour cela, des outils d'aide à l'implantation et des statistiques plus détaillées sur la criminalité, la victimisation et le sentiment de sécurité publique seront développés ou fournis. Enfin, l'approche communautaire sera intégrée à la formation des policiers et des gestionnaires.

Par ailleurs, le MSP encouragera la création de Commissions de sécurité publique qui auront le mandat de définir et de mettre en œuvre des stratégies de sécurité pour les collectivités qu'elles représentent et d'en assurer le suivi. Il suscitera également les prêts de service et d'expertise entre les différents corps de police, autant pour les gestionnaires que pour les patrouilleurs, afin de permettre des transferts d'expérience, de stimuler la créativité et de créer des réseaux d'échange et de collaboration.

Le Ministère fera aussi la promotion de l'approche de police communautaire, notamment par l'intermédiaire d'un événement annuel dans ce domaine. Le groupe Intersection et l'École nationale de police du Québec seront aussi mis à contribution afin de rendre accessibles et de diffuser auprès des différents intervenants des nouvelles connaissances dans ce domaine. De plus, un mécanisme de reconnaissance publique sera également développé.

Quant à l'évaluation et au suivi de la politique, des outils seront mis en place et ils serviront aussi à mesurer les résultats de l'approche communautaire sur la réduction de la criminalité et l'amélioration du sentiment de sécurité.

Enfin, cette approche repose dans une très large mesure sur la participation active des citoyens, des milieux communautaires et des institutions locales et régionales. Par conséquent, le Ministère sollicite aussi par cette politique leur collaboration à titre de coacteurs de la sécurité publique au Québec. Des moyens seront mis en œuvre afin de favoriser et d'encourager leur parti-

cipation. Le ministère de la Sécurité publique est convaincu de la pertinence du virage communautaire qu'il propose aux organisations policières du Québec. L'implantation d'une police communautaire partout sur le territoire québécois apparaît comme l'une des voies privilégiées pour améliorer, dans l'avenir, la sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie immédiats.

Politique ministérielle

PLAN D'ACTION

Consécutivement au dévoilement de sa politique ministérielle *Vers une police plus communautaire*, le ministère de la Sécurité publique a réalisé un plan mettant en relief les actions qui permettront de réaliser les engagements découlant de celle-ci.

Déjà, certaines activités ont été entreprises. Ainsi, la politique ministérielle a été envoyée aux comités de transition chargés de préparer les fusions municipales et, conséquemment, policières à Québec, Lévis, Longueuil et dans l'Outaouais. On peut penser que ces transformations structurelles du monde municipal constitueront autant d'occasions pour implanter l'approche communautaire dans les nouveaux services de police qui en émergeront. De plus, le Ministère travaille actuellement à développer certains systèmes de mesure pour évaluer les liens entre victimisation et sécurité au Québec.

Enfin, d'autres actions viseront notamment à établir des indicateurs de l'approche de police communautaire. Pour ce faire, le Ministère procédera, entre autres, à l'analyse des organisations policières nationales et internationales afin de déterminer les indicateurs communs et certains paramètres pouvant être utilisés lors des inspections. Le Ministère mettra également en branle un sous-groupe de travail issu du Comité consultatif et d'orientation pour procéder à la mise à jour du Guide de pratiques policières. Enfin, le Ministère s'adressera aux municipalités et au milieu communautaire de façon particulière par l'entremise d'un document d'accompagnement de la politique qui leur sera destiné. Il ne s'agit ici que d'un survol sommaire des activités retenues au plan d'action et les prochains mois seront sans nul doute inscrits sous le sceau de la production, la promotion et le soutien sur le terrain de l'approche de police communautaire.

Entrevue avec M. Serge Ménard

L'entrevue a été réalisée par

Lyette Fusey et Marie-Claude Côté

Vous avez présenté votre énoncé sur la carte policière le 20 décembre dernier. Au cours du même mois, vous avez également déposé une politique ministérielle sur l'approche communautaire intitulée: *Vers une police plus communautaire*. Pouvez-vous nous expliquer comment cette politique transparait dans l'énoncé sur la nouvelle carte policière ?

S. Ménard: Par la stabilité des effectifs au sein de la Sûreté du Québec ou des services de police municipaux. Dans le cas de la Sûreté du Québec, cela va se traduire par le maintien des mêmes policiers dans le même milieu et il sera même possible pour ceux qui le désirent, de faire toute leur carrière dans la même région. Tandis que du côté des corps de police municipaux, la situation actuelle fait en sorte que les jeunes policiers et policières, entrent dans un service de police de petite taille, la plupart du temps, en attendant d'obtenir un poste dans un de plus grande taille, au SPCUM ou à la Sûreté du Québec, pour une carrière plus intéressante. En tout cas, c'est très souvent le cas des policiers plus ambitieux. Il y a donc un taux de roulement dans les services de police municipaux qui s'élève parfois jusqu'à 30 % par année. Cette stabilité nécessaire est donc très difficile, voire impossible à obtenir dans la structure actuelle. La nouvelle carte policière procurera aux policiers la stabilité pour mieux connaître le milieu dans lequel ils travaillent. Ils pourront ainsi chercher à comprendre comment, dans le milieu qui leur est confié, ils peuvent diminuer la criminalité. Cela suppose une bonne connaissance des clientèles à protéger, des conditions dans lesquelles naît la criminalité et des politiques d'intervention en amont des problèmes.

Que répondez-vous à ceux qui craignent que l'approche communautaire soit reléguée à des boîtes corporatives et qu'ainsi les policiers ne se concentrent que sur le

crime organisé (têtes dirigeantes et petits revendeurs), la réponse rapide aux appels de services, les urgences, etc. ?

S. Ménard: Il ne faut quand même pas voir le travail policier comme s'il ne comportait qu'un aspect. Il ne faut pas penser non plus que la bonne vieille police va toujours être en mouvement de balancier. Un bon service policier, c'est un service qui est capable d'équilibrer les ressources entre les deux fonctions :

- Assurer une meilleure police de proximité ;
- Assurer une lutte plus efficace au crime organisé.

Dans une région, il est donc important qu'un commandant local ait un éventail de moyens à sa disposition, parce que le crime organisé, c'est toujours une réalité mouvante qui s'adapte. C'est un peu la loi du mieux adapté, la loi de Darwin, dans ce milieu-là. Lorsqu'un gang de rue est démantelé, une autre forme de criminalité émergera. Les services policiers doivent donc s'adapter très rapidement. Il n'y a rien de contradictoire entre les deux, c'est complémentaire. La lutte au crime organisé et le développement de la police de proximité doivent être mis de l'avant conjointement.

Comment allez-vous vous assurer que les nouveaux services de police de la Rivière-Sud de Montréal, de Hull-Gatineau, Sherbrooke, Québec, Lévis, Trois-Rivières, etc. mettent en œuvre des mesures et des programmes locaux de prévention de la criminalité ou appliquent ceux élaborés ou parrainés par le gouvernement ou l'un de ses organismes, tel qu'il est indiqué dans l'alinéa 3 du Règlement sur les services policiers de base ?

S. Ménard: Bien d'abord par la formation. Il y aura moins de chefs de police et ils seront certainement mieux formés parce qu'ils seront des gestionnaires d'entreprise



M. Serge Ménard
Ministre de la Sécurité publique

beaucoup plus grande qu'auparavant. Nous avons les politiques du ministère et, généralement, celles de l'inspection professionnelle, qui assurent que tous les services de police poursuivent les grands objectifs, c'est-à-dire les grandes missions que sont les missions policières. Les directeurs de police comprennent les grandes facettes: les relations publiques, la lutte au crime organisé et la prévention. Maintenant, en Amérique du Nord, comme dans tous les autres continents industrialisés, nous sommes convaincus que la prévention est un aspect important de toutes mesures de sécurité. Ce n'est pas la seule façon mais c'est une mesure qui, généralement, paie plus que les méthodes de répression et cela se traduit très rapidement. C'est pour cela que j'ai l'impression que dans tous les grands services de police, les analyses de l'incidence de la criminalité seront présentes ainsi qu'une connaissance pointue du milieu. L'analyse spatio-temporelle permet de connaître le lieu et le moment de la commission des crimes. Forts de ces renseignements, les analystes cherchent à comprendre pour quelle raison le crime a été commis, à déterminer et à prendre des mesures pour que le type de crime identifié diminue. L'évaluation est l'étape finale qui permet de voir si la solution choisie donne les résultats escomptés.

Ainsi, l'analyse de la criminalité est un des outils que ces nouveaux gestionnaires

devront avoir et nous verrons, par l'inspection professionnelle, si effectivement ces méthodes sont implantées dans tous les services policiers au Québec. Il y a de nouveaux outils que je voudrais développer à plus long terme; un système qui ressemble à ce que j'ai vu au Service de police de la ville de New York. Ce type de système comprendrait trois étapes : la compilation au niveau local, le transfert dans la banque centrale et la redistribution presque instantanée des données pour leur analyse. J'aimerais bien que cela soit réalisé avant que je quitte mes fonctions actuelles.

Somme toute, le suivi des services policiers sera facilité par leur réduction en nombre et par le fait qu'ils auront des dimensions comparables.

Dans votre énoncé sur la carte policière, vous proposez l'élargissement du rôle des comités de sécurité publique des MRC. Dans la politique : *Vers une police plus communautaire*, vous parlez également du rôle des commissions de sécurité publique. Pourquoi ne pas proposer également l'élargissement du rôle des commissions de sécurité publique ?

S. Ménard : C'est cela que nous avons en plan, et nous en discutons actuellement. Nous voulons que les élus locaux sentent, qu'ils bénéficient d'un service municipal ou des services de la Sûreté du Québec, qu'ils peuvent demander des comptes au commandant local. En plus, j'espérerais que les comités de sécurité publique puissent aussi s'occuper des autres aspects de la sécurité publique : la sécurité incendie, la sécurité civile ou encore de l'environnement et de la disposition intelligente des matières recyclables, autrement dit, les déchets.

Il est connu que l'implantation d'une approche communautaire et son développement dans les services de police requiert une certaine stabilité dans les effectifs, on en a parlé aussi tantôt par rapport à la réforme de la carte policière. Comment le Ministère prévoit-il réduire les impairs des mouvements de personnel et des retraits massives qui seront vraisemblablement engendrés par la nouvelle carte policière ?

S. Ménard : Tout d'abord par le principe que lorsqu'une région va passer d'un côté à l'autre, par exemple va changer du bleu au vert, tous les policiers pourront être engagés par la Sûreté du Québec et vice versa. L'ancienneté et les droits acquis par les policiers devront être respectés. La stabilité est extrêmement importante pour assurer le développement du principe de police communautaire.

Je présume que vous connaissez les mêmes chiffres que nous, mais c'est connu qu'il manque des policiers. La Sûreté du Québec, entre autres, prévoit en embaucher 600 cette année seulement et il va y avoir des retraits massives. Est-ce qu'on pourrait revivre une situation similaire à celle vécue lors de la réforme de la Santé ? Est-ce que nous pouvons être à court de policiers ?

S. Ménard : Je suis conscient de ce problème; nous avons examiné les solutions. Je crois en avoir trouvé une, mais je ne suis pas encore prêt à l'annoncer.

Dans la politique *Vers une police plus communautaire*, le Ministère énumère plusieurs engagements. Pour quelles raisons le Ministère ne prévoit-il pas, à l'instar du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'établissement de priorités nationales en matière de sécurité publique ?

S. Ménard : C'est parce que les priorités, comme je l'ai mentionné, par exemple, la lutte à la criminalité, c'est quelque chose d'essentiellement changeant.

Nous avons établi certaines priorités. Nous avons notamment publié la politique : *Vers une police plus communautaire*. En faisant cela, nous désirons qu'elle soit une des priorités. D'ailleurs, je peux vous dire que lorsque nous avons créé les escouades régionales mixtes sur le crime organisé, c'était évident que le problème des motards criminels était une priorité. Cela dépend des événements. Dans le plan stratégique que nous publions, il y en a qui sont indiquées. Alors, je ne sais

pas si au fond quelqu'un peut affirmer que nous n'avons pas de priorités. Il y en a et je dirais que l'établissement de la police communautaire, la lutte au crime et aux bandes criminelles, la création du service de renseignements criminels du Québec, le développement de police de proximité, la formation des enquêteurs, la création de l'École nationale de police du Québec, l'augmentation du sentiment de sécurité des communautés et le développement de la prévention par la police communautaire en sont toutes ou l'ont été au cours des dernières années... Cependant, une fois les priorités établies, le plan ne doit pas nuire à l'action.

Mes grandes priorités sont partagées par la population et les organisations policières. La lutte au crime organisé parce qu'elle est la plus grande menace, celle à laquelle nous avons à faire face d'une part, puis d'autre part, la formule de police de proximité, pour faire des actions de prévention intelligentes, c'est-à-dire lutter contre la criminalité avant qu'elle ne se produise et pour empêcher les jeunes d'être fascinés par les organisations criminelles. Des exemples comme le cas de résolution de problèmes *Les jeunes, la nuit de Maniwaki*, illustre bien ce qui se passe quand les autorités et la population comprennent bien les grandes priorités et l'esprit dans lequel on les applique. Ces personnes vont trouver, elles-mêmes, des façons d'arriver aux résultats importants : diminuer la criminalité en général et lutter contre la criminalité organisée.

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et le niveau de complexité de ce dernier. Quatre catégories ont été retenues, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

LE TERMINUS D'AUTOBUS LES SAULES DE LA STCUQ

Service de police de Québec

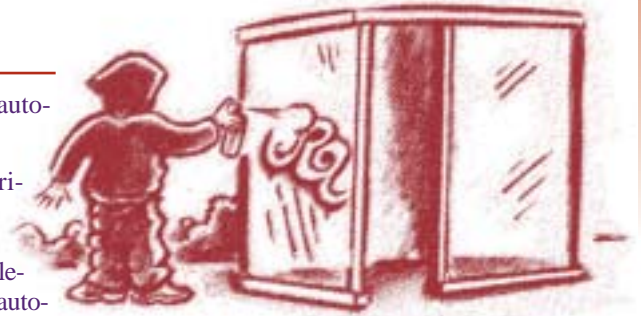
Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence lors du séminaire Intersection 1999

s i t u a t i o n

Au printemps 1998, des patrouilleurs ont signalé un important problème de désordre public récurrent au terminus d'autobus du quartier Les Saules de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ). La situation semble être hors de contrôle à cet endroit car on y pratique plusieurs activités illégales. Des individus profitent des rassemblements de jeunes sur place pour faire le trafic de stupéfiants, intimider les usagers, causer du désordre, flâner et pratiquer des sports

dans l'aire de circulation des autobus.

Devant ce problème, les autorités de la STCUQ ont réagi en appelant les policiers dès qu'elles constatent un rassemblement de jeunes au terminus d'autobus; entre mars et mai 1998, on compte des dizaines d'appels de vérification à cet endroit, sans noter la moindre amélioration et l'insécurité des utilisateurs grimpe dangereusement.



En guise de mesure transitoire, des opérations policières ont conduit à l'arrestation du principal trafiquant de stupéfiants du

a n a l y s e

Les faits reprochés aux jeunes constituent des désordres mineurs, mais l'effet d'accumulation de plusieurs petits incidents crée de l'inconfort, de l'insécurité pour les clients et de l'insatisfaction pour la STCUQ. Ces désordres ont lieu habituellement entre 18h et 20h, plus précisément, il s'agit de :

- flâneurs à l'intérieur du terminus (salle d'attente et toilettes publiques) et à l'extérieur, graffiti dans les salles de toilettes, ainsi qu'à l'extérieur, sur la galerie du côté nord du terminus;
- clients intimidés par les jeunes, qui sollicitent de l'argent et des cigarettes;
- trafic de drogue devant le terminus et dans le stationnement adjacent;
- dommages et rassemblements dans un abribus (#391), situé près de la rue de la Halte;
- pratique par des adolescents du basketball et de la planche à roulettes dans l'aire de circulation des autobus.

L'analyse des relevés d'appels indique que la plupart constituaient des plaintes mineures qui n'ont jamais eu de conséquences importantes. Ce sont les inspecteurs de la STCUQ qui communiquent avec les policiers lorsque survient un problème.

Des visites sur le terrain permettent déjà de constater des corrélations entre les incidents signalés et les aménagements du terminus. D'abord, l'éclairage est insuffisant ou déficient et de gros arbres peuvent servir d'écran. On apprend que pour tenir son commerce, le trafiquant stationnait sa voiture dans un des espaces de stationnement rendus inutiles au fil du temps, mais devenus très invitants aux délinquants et aux flâneurs. C'est la Direction du transport de la STCUQ qui est chargée de maintenir l'ordre dans les terminus. En discutant avec les inspecteurs qui patrouillent le réseau, on découvre que les pointes de problèmes ont lieu lors des mouvements de transfert en masse, qui surviennent à 18h52 et 19h52.

En ce qui a trait au bâtiment du terminus, on trouve à l'intérieur une salle d'attente, des salles de toilettes et un petit dépanneur. Ce dernier a été installé à cet endroit afin que sa présence puisse créer un effet dissuasif et ainsi jouer le rôle d'un gardien informel; on constate maintenant l'inefficacité de cette initiative. En ce qui concerne les toilettes, elles se trouvent au bout d'un couloir où il est difficile d'exercer une surveillance. Les salles de toilettes réservent un spectacle désolant: les murs sont garnis de graffiti par dizaines, et reproduits dès que les murs sont repeints.

Quant à la salle d'attente, la propreté des lieux laissait à désirer à chaque visite effectuée sur place comme à l'extérieur d'ailleurs où différents déchets jonchent le sol. Aucune affiche ne prohibe la flânerie dans la salle d'attente. Aucun système de surveillance n'est installé et l'endroit n'est pas surveillé.

Les recherches effectuées sur le plan des lois et règlements démontrent l'existence d'un règlement qui concerne exclusivement la STCUQ, destiné à être appliqué par son personnel ou les policiers et qui s'intitule: «*Règlement 117, concernant les titres de transport ainsi que la conduite des personnes dans ou sur les immeubles ou les véhicules de la STCUQ*». Il prévoit des procédures pénales pour toutes formes de désordre constatées dans les immeubles, sur les terrains ou dans les véhicules de la STCUQ. Toutefois, on sait qu'il n'est pas appliqué.

Enfin, pendant qu'on s'affairait à analyser le dossier, la Société de transport avait pris la décision de détruire le bâtiment servant de terminus d'autobus, dans l'espoir de corriger le problème. Il a été finalement décidé d'engager une démarche globale de collaboration avec les policiers.

ARTÈRE PRINCIPALE I

Désordre (et problèmes sociaux)



réponse

Après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse stratégique en résolution de problèmes menée par les policiers, les autorités de la STCUQ ont accepté de s'engager dans un plan d'action qui avait pour objectifs de :

- modifier les aménagements du terminus et adopter une politique d'entretien rigoureux;
- redéfinir le rôle de chacun des intervenants dans la mise en œuvre d'actions visant à reprendre le contrôle du terminus;
- créer un climat de collaboration et des canaux de communication entre les partenaires;
- rétablir l'ordre et la sécurité dans l'environnement immédiat du terminus d'autobus, en se réappropriant les lieux.

Ce plan d'action préconise des stratégies qui visent à responsabiliser la STCUQ dans la gestion de ses activités de maintien de l'ordre, avec l'aide des policiers qui ont le devoir d'assister la communauté dans ce genre de problématique. Il s'articule autour de 15 stratégies réparties en trois grandes catégories.

Premièrement, les sept stratégies relatives aux **modifications à l'aménagement physique des lieux** vont de l'amélioration de l'éclairage au maintien d'un état sanitaire des lieux satisfaisant, en passant par l'installation d'affiches prohibant la flânerie.

Deuxièmement, la **prise en charge des lieux par la STCUQ pour le maintien de l'ordre** se traduit en cinq stratégies qui intègrent l'application du règlement 117 et de la formation appropriée, ainsi que des mécanismes pour prévenir les pertes de contrôle.

Par la suite, trois stratégies concernent la **création d'un partenariat pour l'application des mesures préventives**, où la Maison des jeunes «Les Saules», les patrouilleurs de Vélo-Sécur ainsi qu'une personne-ressource du Service de police sont mises à contribution.

Sur le plan de l'échéancier, la collaboration entre la STCUQ et le Service de police devait être au point et opérationnelle au printemps 1999, l'approche de l'été coïncidant habituellement avec une recrudescence du nombre d'inconvénients vécus près ou dans le terminus. Au même moment, un article informant le public sur les intentions de la STCUQ d'intensifier la surveillance autour du terminus était publié dans l'hebdomadaire local.

appréciation / évaluation

D'entrée de jeu, le rôle du Service de police fut d'agir à titre de catalyseur d'idées et de moyens à déployer pour résoudre le problème que vivait la STCUQ, respectant leur rôle et encourageant la mobilisation des différents acteurs concernés. L'approche préconisée dans cette résolution de problèmes a demandé un effort considérable pour la STCUQ qui a pratiquement dû révolutionner ses pratiques en fonction de ses politiques de maintien de l'ordre, par les policiers qui se concentrent sur les infractions criminelles commises. À cet effet, on a remarqué une baisse considérable et rapide des activités criminelles dans cet environnement, en plus d'une réduction importante du nombre d'appels faits au Service de police.

Afin d'éviter le déplacement du problème, on a pu compter sur la participation des intervenants de Vélo-Sécur qui ont assuré une surveillance dans l'environnement

immédiat; toute situation anormale étant signalée aux policiers affectés à la prévention. Des liens se sont créés avec le comité populaire du quartier, afin de pouvoir constater une éventuelle hausse de la petite criminalité dans la périphérie.

Une relation cordiale axée sur le maintien d'un partenariat efficace est au centre du suivi apporté à cette résolution de problème. Les inspecteurs de la STCUQ se sentent davantage concernés par leurs responsabilités, qu'ils assument plus facilement. Aux yeux de certains utilisateurs rencontrés, ils symbolisent maintenant le maintien de l'ordre dans le terminus. Une séance de rétroaction tenue en septembre 1999 a mis en lumière les énormes progrès réalisés depuis l'été 1998 et l'atteinte des objectifs fixés au départ: le terminus Les Saules est redevenu un endroit sécuritaire et paisible que les gens aiment fréquenter. Au-delà des résultats liés au

maintien de l'ordre, il est intéressant de constater la fierté du personnel de la STCUQ qui a contribué à rétablir et à reprendre le contrôle de la situation.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

**Steve Desroches, agent
Service de police de la Ville de Québec
Division des relations publiques et
communautaires**

Tél. : (418) 691-7192

Télec. : (418) 691-6353

Courriel : analyse@ville.quebec.qc.ca



ÉDUQUONS NOS CITOYENS

Sûreté du Québec, Municipalité d'Évain,
MRC Rouyn-Noranda

**Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence
lors du séminaire Intersection 1999**

s i t u a t i o n

Au cours des trois dernières années, les crimes contre la propriété, en particulier les vols par effraction avec dommages, n'ont cessé d'augmenter. C'est en 1998, pendant la période estivale, que l'augmentation a été la plus marquée. En comparant les statistiques des mois de mai à août des années 1997-1998, le nombre de crimes a plus que doublé en un an, passant de 28 à 59. Cette situation a fait naître un sentiment d'insécurité dans la municipalité, laissant les gens impuissants devant ce problème. Cependant, très peu d'efforts sont déployés par les citoyens pour améliorer la situation. Ils attendent que la police réagisse. Ils ne sont pas sensibles au fait qu'eux même peuvent prendre en main leur propre sécurité.



a n a l y s e

Il est facile de penser et de dire qu'il suffit d'arrêter les voleurs mais ça ne règle pas le problème de fond. Pourquoi le voleur a-t-il choisi cette maison et pourquoi, lui, il vole? Ce que les patrouilleurs remarquent lors de la prise de plainte, c'est que peu de gens s'attendent à la visite de voleurs. Plusieurs plaignants disent: «Je n'aurais jamais pensé que ceci m'arriverait un jour». Des petits trucs, tels verrouiller les portes en quittant, bloquer les fenêtres, installer des lumières extérieures avec détecteur de mouvements et même aviser un voisin lors

d'un départ pour les vacances, pourraient dans bien des cas éviter l'introduction par effraction ou au moins réduire le nombre de cas.

De plus, le burinage d'articles avec un numéro de permis de conduire est presque inexistant dans la municipalité. Pourtant, dans bien des cas où les articles sont burinés, nous pouvons remarquer que les objets sont déplacés mais non volés. Il est aussi évident que le burinage facilite le travail des policiers lors de perquisitions.

Comme deuxième phénomène, la majorité des voleurs arrêtés sont des jeunes adolescents provenant de toutes les classes sociales. Souvent, les dommages et le désordre laissés par les jeunes contrevenants démontrent qu'ils ne font pas partie de réseaux organisés. C'est comme s'ils ne cherchaient rien de précis, ce serait seulement pour passer le temps. On doit donc se rendre à l'évidence, il y a beaucoup de travail à faire pour contrer le vol par effraction.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Criminalité



réponse

Devant cette problématique, plusieurs intervenants se sont réunis pour discuter. Ces gens font partie du conseil de ville, du club Optimiste d'Évain, de la compagnie d'assurances La Capitale et de la Sûreté du Québec. Différentes solutions telles la création d'un système de protection du voisinage et une maison des jeunes ont été soulevées, mais tous sont d'avis qu'il faut avant tout faire un travail de prévention et de promotion auprès de la population afin de diminuer le nombre de victimes.

Après plusieurs rencontres, il est convenu de créer une patrouille préventive de quartier. Pour ce faire, des fonds devaient être amassés. L'agent Paquet de la Sûreté du Québec a entrepris de rencontrer les commerçants de la municipalité pour une éventuelle participation financière. La

réponse fut plus qu'appréciable. Des commerçants tels Garage Hyundai, Caisse populaire, Renov-auto, G. Lebeau, Moham Payeur, Provigo, Armoires Gibson, Moto sport du cuivre, ont donné des sommes considérables. À cela est venue s'ajouter une subvention du BAC avec la participation du ministère de la Sécurité publique.

Le projet avait deux missions principales. La première consistait à visiter les résidents pour offrir gratuitement le service de burinage et donner des trucs pour prévenir les vols. La deuxième, quant à elle, consistait à créer une patrouille préventive, de type travailleur de rue. À l'aide d'un véhicule commandité et identifié «Prévention de quartier», les patrouilleurs ont pu se faire connaître des jeunes et avec eux, ont soulevé leurs problèmes et défini leurs

besoins. De même, ils ont pu cibler plus facilement les leaders afin de les associer à des projets futurs, dont l'implantation d'une maison de jeunes. État donné la grandeur du territoire et le nombre élevé d'appels en période estivale, les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent pas se rapprocher suffisamment des jeunes et ainsi créer des liens significatifs. Les patrouilleurs engagés pour le projet provenaient de la municipalité d'Évain.

appréciation

Nous pouvons considérer, sans prétention, que le projet a été une réussite totale. Un des grands points recherchés était la diminution de la criminalité. À ce propos, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au cours de la période couverte par le projet, 9 crimes contre la propriété ont été enregistrés alors qu'en 1998 on en dénombrait 53. De plus, 505 résidences de la municipalité sur 935 ont été visitées pour le burinage et pour prodiguer des conseils de prévention.

Les interventions auprès des jeunes ont été, quant à elles, très révélatrices. Selon eux, les citoyens se plaignent que les adolescents flânent dans les rues et qu'ils se tiennent en gang dans des petits coins, mais en contrepartie, ces mêmes jeunes n'ont pas d'endroits pour se réunir. Une

maison des jeunes ou autres serait grandement apprécié. D'ailleurs, à ce sujet, certains leaders ont demandé de former un comité mixte de jeunes et d'adultes, pour travailler à la réalisation du projet. À ce jour, ce comité est déjà formé et le projet est en cours. Grâce au bon travail des agents de quartier, il est de plus en plus fréquent de voir les jeunes nous saluer de la main lors de nos patrouilles.

Finalement, tant la direction municipale, les organisateurs, les commanditaires que les résidents de la municipalité sont d'avis que le projet n'a eu que du bon. Les trucs appris en prévention ont augmenté le sentiment de sécurité et les partenaires financiers sont prêts à investir de nouveau de façon annuelle. Le projet a fait naître

auprès des citoyens un intérêt à la sécurité publique. Ils sont donc en mesure d'aider mieux la police à accomplir leur travail. Comme quoi la sécurité publique, ce n'est pas qu'une histoire de police.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette résolution de problème, vous pouvez communiquer avec :

**Agent Stéphane Paquet
Sûreté du Québec
MRC Rouyn-Noranda
(819) 763-4846**



Projet « RÉSIDENTS-SECOURS »

SPCUM, Poste de quartier 39

Ce cas a été récipiendaire d'un prix d'excellence lors du séminaire Intersection 1999

s i t u a t i o n

Les personnes âgées d'un secteur du quartier Montréal-Nord empruntent l'avenue Leblanc pour leurs déplacements quotidiens, que ce soit pour aller au magasin, à la pharmacie, à l'arrêt d'autobus, etc. Il arrive que lors de leurs déplacements, elles sont victimes d'accidents de la circulation, de vols qualifiés, de chutes sur la voie publique ainsi que de divers autres problèmes qui engendrent chez ces personnes un énorme sentiment d'insécurité.



a n a l y s e

Les personnes âgées ont peur de sortir et de se promener dans la rue car leurs déplacements comportent chaque fois un risque pour leur sécurité. Pour éviter de devenir victimes, les personnes âgées se pressent dans leurs déplacements; elles deviennent donc rapidement fatiguées et par le fait même encore plus vulnérables. Elles sont alors des cibles faciles pour les vols qualifiés et pour les chutes sur la voie publique. De plus, comme elles se dépêchent pour traverser la rue, elles prennent souvent des chances et se font heurter par les véhicules. Le sentiment d'insécurité est de plus en plus grandissant chez les

personnes âgées et il est impératif d'agir le plus rapidement possible afin de remédier à cette situation. Ce secteur compte une majorité de résidents âgés.

Leurs voisins se sentent directement concernés puisqu'ils sont souvent témoins de ces événements et qu'ils ont à porter secours aux victimes. Ils sont préoccupés par leur quartier et veulent le rendre sécuritaire pour les résidents âgés, pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Le sentiment d'insécurité finit par toucher l'ensemble des citoyens du secteur.

Les ambulanciers ont eu à intervenir régulièrement dans ce secteur afin de soigner ou de vérifier l'état de santé des victimes et d'effectuer, lorsque nécessaire, leur transport à l'hôpital. Les policiers ont été mis au courant de la situation en raison du grand nombre d'interventions qu'ils ont eu à faire dans ce secteur, ainsi que par les statistiques sur la criminalité et par les plaintes déposées par les résidents du secteur. Il s'agit donc d'un problème qui touche l'ensemble de la communauté locale.

r é p o n s e

Partenaires concernés:

Le projet «résidents secours» a pris naissance à l'été 1999. Un comité a été mis sur pied afin de résoudre le problème. Il a comme mandat de valider les informations reçues par les citoyens, de trouver des moyens pour corriger la situation et de faire au besoin des recommandations aux services ou organismes visés. Les partenaires qui ont contribué à ce projet sont: Ville de Montréal-Nord, postes de quartier 39 et 40, Table de concertation des aînés, Centre d'action bénévole, Service d'accueil et d'établissement aux nouveaux arrivants, Coopérative jeunesse de services, Carrefour

jeunesse-emploi, RIRE jeunesse, CLSC Montréal-Nord et les Caisses populaires Desjardins de Montréal-Nord.

Plan d'action:

Augmentation du sentiment de sécurité:

L'objectif général de la démarche est d'augmenter le sentiment de sécurité des femmes, particulièrement des femmes âgées et de celles issues des différentes communautés culturelles. La façon d'atteindre cet objectif est de repérer les endroits qui amènent un sentiment d'insécurité et d'en faire des lieux sûrs; de cibler les personnes à risque de violence et d'en

aviser les policiers; de rencontrer les femmes pour les sensibiliser à la violence et les informer des mesures de sécurité; d'organiser des rencontres avec les différents intervenants des secteurs visant la sécurité des femmes et de promouvoir une image rassurante de Montréal-Nord. Les lieux recherchés pour la réalisation des objectifs sont les terrains publics ainsi que certains locaux et immeubles sur le territoire de Montréal-Nord. En juillet et en août 1999, une recherche a été effectuée dans le but de trouver des personnes-ressources et des endroits à problèmes. Des démarches ont été entreprises afin de rendre ces

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Insécurité (Sentiment d')

endroits sécuritaires. Des séances de sensibilisation sur la violence faite aux femmes sont tenues depuis septembre dernier.

Élaboration d'un réseau de communication :

Un réseau de communication entre les partenaires du comité promoteur a été établi afin de confier à des ressources d'aide les personnes vulnérables et pour faire connaître les lieux non sécuritaires sur le territoire. Un responsable de chaque organisme recevra les informations et les traitera. De plus, il signalera l'existence de ce service à l'intérieur même de son organisation. Les différents organismes membres du comité promoteur ainsi que les autres groupes communautaires ont été invités à participer à des ateliers avec des personnes-ressources traitant de ce problème. De la publicité a été diffusée afin de sensibiliser les gens sur la violence commise envers les personnes âgées, particulièrement les femmes. Des affiches rassurantes ont été apposées dans les endroits publics afin d'aider à créer un sentiment de sécurité chez les résidents de Montréal-Nord. Les organismes et les personnes concernées ont organisé des

rencontres de concertation sur la sécurité des différents secteurs de la ville. Le projet a été publié dans le journal local. De plus, le samedi 27 novembre 1999 a eu lieu l'inauguration officielle marquant le lancement des activités prévues jusqu'au mois de mars 2000.

Opération identification :

Chaque résidence de la rue Leblanc a une pancarte, à l'instar de celle de «Parents-secours» portant les couleurs de «Résidents-secours». De plus, chaque résident a suivi un cours de premiers soins de l'Ambulance Saint-Jean et dispose d'une minitrousse fournie par les Caisses populaires Desjardins de Montréal-Nord.

Instauration d'une patrouille de bénévoles dans le secteur :

Le projet de patrouille volontaire a été accepté par l'ensemble des citoyens et des partenaires.

Installations plus sécuritaires :

Un feu de circulation chronométré devrait être installé à l'intersection des rues Leblanc et Henri-Bourassa. Des bordures ont été peintes en bleu de chaque côté de

la rue, sur les trottoirs. De plus, des demandes ont été faites afin que des bancs de repos soient installés à différents endroits du parcours des aînés (terre-plein, mi-chemin, etc.). On suggère également que l'entretien de la rue Leblanc devienne prioritaire en été comme en hiver. Des démarches ont été entreprises afin de vérifier l'éclairage. Une demande d'installation d'une caméra de surveillance a été déposée à la Ville. Le responsable du poste de quartier a demandé à ses agents de porter une attention spéciale sur la rue et des patrouilles à pied sont effectuées sporadiquement. De plus, afin d'augmenter le nombre de «présence rassurante», les scouts de Montréal ainsi que divers organismes ont accepté de faire du bénévolat dans le secteur.

appréciation

Il s'agit d'un projet pilote innovateur. Il est entendu que si le projet fonctionne bien et qu'il répond aux attentes, il pourrait s'étendre à d'autres rues de Montréal-Nord. Il engage non seulement les partenaires mais également les résidents bien déterminés. Les moyens utilisés et l'engagement des partenaires seront le gage de la réussite du projet. Puisque le projet en est à ses débuts, nous pouvons dire, pour l'instant, que le taux de participation des gens est très satisfaisant. En effet, tous les résidents de l'avenue Leblanc ont suivi

le cours de l'Ambulance Saint-Jean et toutes les résidences arborent le logo de «Résidents-secours». La Ville de Montréal-Nord a déjà mis de l'avant plusieurs recommandations faites par le comité et d'autres sont à l'étude. Les résidents ont commencé à être sensibilisés au phénomène de la violence faite aux personnes âgées et celles-ci ont déjà pu constater les changements apportés le long de leur parcours. Les statistiques seront vérifiées ultérieurement aux fins d'évaluation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce projet, vous pouvez communiquer avec :

Josette Mercier
Agente sociocommunautaire
Poste de quartier 39
(514) 280-0439

Le 8^e séminaire Intersection tenu à Laval sous le thème du «Partenariat et sécurité communautaire : un modèle en développement» offrait aux participants, en matinée, un débat sur «La sécurité privée et la police publique, un partenariat possible» ainsi qu'une série d'ateliers, en après-midi. Les pages qui suivent tracent un portrait général de cette journée

Table ronde

Cette table ronde était composée de M. Marc Alain, criminologue à l'École nationale de police du Québec, de M. Jacques Lachance, directeur de la sécurité à l'École des Hautes études commerciales, de Mme Lucie Dupuis, vice-présidente et directrice générale de SEC-PRO, de M. Jean-Pierre Larose, président de l'Association des directeurs de police du Québec ainsi que de M. Louis Laframboise, président et directeur général de Chartrand Laframboise Inc. La table ronde était animée par monsieur Georges-André Parent, conseiller au Bureau du directeur du SPCUM. M. Marc Alain avait la tâche de présenter le thème central de la table ronde. Nous présentons son allocution sous forme intégrale.

Au-delà de la «bonne volonté», les enjeux et la compétition du champ de la sécurité: dérive à partir des écrits de Pierre Bourdieu

Par Marc Alain,

Criminologue, École nationale de police du Québec

«On fait de la science – et surtout de la sociologie – contre sa formation autant qu'avec sa formation»

(Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*).

On devrait pourtant être relativement rassurés. Je regardais un classique de science fiction des années 1970 l'autre jour, et c'est drôle de constater comment les auteurs de l'époque envisageaient assez souvent que le policier de l'avenir pouvait être un robot. Alors, non seulement le policier d'aujourd'hui n'est pas un robot, mais il est de plus en plus communautaire aussi ! Et bien moi, ça ne me rassure pas nécessairement. Je demeure d'un réalisme, disons, prudent. Voici en gros pourquoi...

On sait que la hiérarchie des sociétés préindustrielles était caractérisée par des statuts juridiquement accordés. En d'autres termes, la noblesse et le clergé étaient supérieurs au reste du peuple par des lois de l'époque qui le disaient clairement. Bien sûr, ce n'est plus le cas après l'industrialisation, où nous sommes tous égaux les uns par rapport aux autres et devant la loi. Évidemment, je n'ai pas besoin d'aller trop loin pour vous convaincre que ce n'est pas tout à fait le cas. C'est dire, pour paraphraser Orwell dans «*La ferme des animaux*», que si tous sont égaux, certains sont plus égaux que d'autres ! Or, comme je vais tenter de vous le montrer, ce n'est pas sans avoir un certain nombre de conséquences majeures sur les modalités de gestion de la sécurité dans nos sociétés «*post-modernes*»; je pose l'hypothèse avec vous que loin d'assister à la mise en place d'un partenariat équilibré et où tous ont voix au chapitre, on assiste au contraire à une sourde mais féroce compétition dans ce milieu et que ceci a, sur des notions comme «la police communautaire» des impacts indéniables.

En lieu et place de regarder l'évolution du champ de la sécurité comme un espace d'intervenants qui tendraient à assurer de plus

en plus efficacement la sécurité de tous et de chacun, je crois au contraire que l'on assiste à la mise en place d'un contexte et d'une sphère où les enjeux sont définis bien au-dessus de la possibilité des principaux intéressés – ceux et celles dont on assure la sécurité – d'y dire quoi que ce soit. Et, à mon avis, ce sont beaucoup plus les éléments qui constituent l'insécurité qui sont au cœur de la mise en place de cette sphère que ceux de la sécurité; autrement dit, parce qu'il est beaucoup plus facile de définir de manière concrète les sources d'insécurité, on a depuis un bon bout de temps délaissé l'idée, pourtant fondamentale, de définir ce que ça veut dire, être en sécurité.

Pendant toute la période de l'ère post-industrielle où les organismes policiers publics vont devenir peu à peu les dépositaires pratiquement exclusifs de la sécurité intérieure, le problème ne se posait que de manière très minimale jusque vers la fin des années 1950. Cela a beaucoup changé lorsque les organismes policiers ont voulu assurer leur statut d'appareils modernes, à la fine pointe de la technologie, parce que dorénavant, on a dû gruger une part de plus en plus importante du capital économique qui assurait leur prépondérance et leur quasi-exclusivité en matière de sécurité. Mais ce capital économique n'est pas le seul qui est en jeu; il y en a quatre autres, et vous allez voir à quel point maintenant ces cinq capitaux permettent à de plus en plus de joueurs de s'insérer dans l'arène du «jeu de la sécurité».

Considérons donc le champ de la sécurité comme une arène. Pour participer au jeu, les joueurs doivent posséder un certain nombre d'atouts: ce sont justement les cinq capitaux. Examinons-les un par un, en montrant qui, des joueurs ici présents aujourd'hui, peut le mieux utiliser ces atouts pour définir les enjeux, pour infléchir le déroulement de la partie à son avantage. Il y a, je l'ai dit, le capital économique; si les organisations policières publiques ont dû, à partir du milieu des années 1970, reconnaître

à quel point ce capital s'amenuisait, on a vu alors très vite apparaître un autre joueur, qui lui, était beaucoup plus à l'aise pour jouer cette carte. C'est, bien sûr, la sécurité privée, et l'industrie de la sécurité. Celle-ci, à cause de sa capacité de générer des modalités de gestion de la sécurité à des coûts extrêmement compétitifs, est ainsi redevenue à nouveau incontournable. Peu à peu, aussi, cette sécurité privée s'est dotée d'une deuxième forme de capital qui lui permet de définir de nouveaux enjeux dans cette partie: c'est le capital culturel, où, en bref, on accumule des qualifications d'ordre intellectuel qui nous permettent de développer tout un jargon, tout un discours de plus en plus élaboré sur les insécurités, sur ce qui nous fait devenir de plus en plus des spécialistes sérieux dans un domaine. Encore faut-il, toutefois, être en mesure de faire reconnaître cette capacité de jouer la carte du capital culturel, et pour ça, on doit posséder une troisième carte dans son jeu: le capital symbolique. On utilise cette carte, cet atout, pour mieux faire reconnaître son statut social; plus il est élevé, et plus on peut alors définir les enjeux, soit les insécurités. À l'heure actuelle, si les niveaux de capital économique sont à la faveur de l'industrie et de la sécurité privée et que celle-ci engrange de plus en plus de capital intellectuel, il demeure que ce sont encore les organisations policières publiques qui peuvent le mieux jouer la carte du capital symbolique.

Mais, me direz-vous, j'oublie un joueur: les syndicats et fraternités policières? Non, bien sûr. Car ce sont eux qui peuvent et qui jouent probablement le mieux les deux derniers atouts: le capital politique et le capital social. L'un ne va pas sans l'autre d'ailleurs. On définit le capital social comme l'ensemble des relations sociales dont un groupe dispose, mais surtout, la capacité de créer des réseaux et de les entretenir. Maintenant, pour que le capital social puisse influencer sérieusement le cours de la partie, il faut disposer de capital politique, et là, c'est de gré ou de force. Notez bien qu'en imposant de force, par son capital politique, son capital social, on perd peu à peu de son capital symbolique.

Alors, où tout ça nous mène-t-il, dans cette arène où se joue la question de la définition de la sécurité. Et bien tout simplement à ceci: les joueurs dans l'arène floue de la sécurité ont très rapidement compris que pour définir la sécurité, ils avaient besoin d'éléments très concrets. Et là, tout de suite, on a défini la sécurité par ses contraires, les insécurités et les risques. Nos joueurs sont très vite devenus des spécialistes de la gestion des risques et des insécurités. Alors, chacun, utilisant les atouts à sa disposition, a tôt fait de découvrir des risques, des tas de risques, où toujours, il fallait les découvrir avant les autres, afin d'en devenir les garants, les dépositaires, les spécialistes. La protection des espaces privés et publics (ou encore, pour utiliser une expression à la mode, les espaces semi-privés, que l'on pense aux centres d'achat, par exemple) devient maintenant la principale stratégie de nos joueurs pour orienter le jeu et sa dynamique.

Le problème, c'est qu'en maintenant l'accent sur la protection de ces espaces, on en a fait le point central de référence de la sécurité, toujours en mettant l'accent sur les risques potentiels encourus. Avec quelle conséquence? Et bien celle-ci: il s'est développé dans nos sociétés dites avancées, des rapports sociaux construits

de plus en plus sur une base de non-confiance à l'autre. L'autre, c'était au départ, le « criminel », et tout de suite après, le « délinquant »; en fouillant plus loin les sources du risque, c'est peu à peu devenu « l'étranger », c'est maintenant le « jeune », et si on laisse les choses aller comme ça, ce sera (si ce n'est déjà fait) le « voisin », voire, le membre d'une famille un petit peu trop à l'écart. Pas étonnant alors que bien, que les taux réels de criminalité ne cessent de décroître année après année, la peur, elle, la peur d'être victime, ne cesse d'augmenter. Il s'est créé, par inadvertance très fortuite, un marché de la peur que nos joueurs du champ de la sécurité ont su exploiter à leur avantage, en fonction du niveau de capital (sous l'une ou l'autre de ses cinq formes) qu'ils ont dans leur manche.

Mais, me direz-vous, qui a peur? Et bien tous ces gens qui ne sont pas assez nombreux ici aujourd'hui, ou en si petite minorité, alors que c'est de leur peur, de leurs risques et de leur sécurité dont on parle! Nous, comme spécialistes des risques et des insécurités que nous sommes, nous avons tout intérêt à défendre, toujours au nom de la sécurité des gens bien sûr, notre rôle et notre place en société, avec le paradoxe suivant que nous prétextons améliorer la sécurité de tous mais que nous ne pourrions jamais accepter de nous rendre au bout de la logique d'une société à ce point sécuritaire qu'elle se passerait fort bien de notre présence.

Dans toute cette histoire, la multiplication des joueurs du champ de la sécurité a un effet que l'on commence à peine à observer, un effet un peu inattendu sur la dynamique et la participation des représentants de la population et des communautés, les « sécurisables » (ceux au nom de qui on sécurise): à voir augmenter le nombre de joueurs et le nombre des enjeux, il y a des gens qui commencent à exprimer tout haut qu'ils ont peut-être, eux aussi, quelque chose à dire sur la sécurité, leur sécurité. Notez bien, c'est la raison de mon réalisme prudent auquel je faisais allusion en commençant: je ne crois pas vraiment que l'on prenne tous les moyens pour aller chercher ce point de vue particulier. Ou alors, lorsqu'on le fait, c'est trop souvent en morcelant les composantes de l'espace social dont il nous faut gérer la sécurité; et je ne vais pas vous surprendre en vous disant que c'est tout à fait normal! C'est normal en ce sens que nous n'avons pas affaire ici à un monde de partenariat, d'échange et de territoires respectifs à couvrir selon nos compétences et nos mandats, mais au contraire, à une arène de jeu où nous sommes tous plus ou moins en compétition pour en définir les orientations et les enjeux.

Alors, dans cette dynamique des rapports, il est donc normal que ceux et celles que l'on entend le plus parmi les représentants de la population et des communautés sont précisément ceux et celles qui sont capables, eux aussi, de faire jouer un certain nombre d'atouts à leur disposition. Entendons-nous bien: s'il est clair que les représentants de la communauté et de certains groupes de pression ne disposent à peu près d'aucun capital économique, en revanche, certains utilisent fort bien un capital symbolique et politique indéniable. Je me demande toutefois si on les entend ou pire encore, si l'on veut bien

écouter nécessairement les bons représentants. À la limite, on ne sait peut-être même pas écouter les bons !

Je terminerai mon exposé par ce qui est presque un plaidoyer : il est temps de faire place, dans notre jeu, aux plus importants des joueurs. Si on donne aux gens la possibilité de s'y immiscer, de mettre en jeu leurs atouts, sous l'une ou l'autre des cinq formes

que j'ai évoquées, et bien peut-être allons-nous moins continuer à définir les risques et les insécurités et ainsi commencerons-nous sérieusement à parler « vraiment » de sécurité.

Résumé des ateliers

ATELIER N°1 : Un modèle de partenariat entre un collège privé et la police

Le directeur adjoint du Collège Jean-Eudes, M. Michel Loïselle, et le commandant du poste de quartier 44 au SPCUM, M. Paul Quidoz, ont établi au cours des dernières années un partenariat serré permettant la prise en charge du volet « sécurité » de ce collège et de son environnement immédiat.

D'une part, le collège assume entièrement ses problèmes internes mais n'hésite pas à recourir aux agents de quartier pour le soutenir. D'autre part, le poste de quartier a su créer un guichet unique par des policiers affectés spécifiquement en responsabilité géographique. Chacune des équipes de travail, sous la coordination de l'agent sociocommunautaire/jeunesse, répond interactivement à la sécurité et à la qualité de vie aux environs du collège. L'environnement de ce dernier n'est pas à l'abri des contaminations sociales pour ce qui est de la délinquance.

À la suite de diverses participations, une communication-réseau proactive s'est installée. Les surveillants de l'institution, équipés d'appareils cellulaires, sont omniprésents en périphérie entre les heures de cours. Le lien s'établit rapidement entre la population environnante et les policiers. Par cette synergie, la police de quartier a réalisé plusieurs interventions dont la mise sur pied d'un plan

d'intervention en situation de crise, les opérations radar ad hoc, la solution de cas de taxage, la recherche d'informations en matière de stupéfiants et de prostitution dans la rue dans le secteur avoisinant, le désamorçage d'affrontements entre jeunes d'institutions différentes, les arrestations pour infractions, sollicitations d'adolescents et voies de fait.

Des mécanismes de consolidation pour maintenir cette confiance et la réciprocité des actions se sont greffés au fur et à mesure. Des policiers conférenciers spécialement formés sont invités dans toutes les classes pour contrer le taxage et la toxicomanie. Les étudiants intéressés par la carrière policière peuvent profiter de rencontres au poste de quartier pour se renseigner. Récemment, une soirée a été organisée auprès des parents au collège pour les entretenir sur la prévention et la toxicomanie potentielle chez les jeunes. M. Loïselle mentionne que pour le Collège Jean-Eudes l'image qui y circule du policier en est une de collaboration et d'ouverture en socioprévention. On est bien loin du cliché axé uniquement sur la répression. Le commandant Quidoz, quant à lui, révèle que la dynamique fonctionne en raison des communications franches suscitées par un climat de confiance.

ATELIER N°2 : Partenariat entre la police et le milieu universitaire

Dans le cadre de cet atelier, M. Jacques Lachance, responsable des services de sécurité à l'École des Hautes études commerciales a présenté les possibilités de partenariat entre la police et les institutions universitaires.

L'université se définit comme un établissement public d'enseignement supérieur, constitué par l'ensemble des facultés (ou écoles) établies dans une même académie et administrées par un conseil de l'Université. Ces facultés ou écoles sont rassemblées dans un ou plusieurs campus. Le campus est un vaste terrain construit de bâtiments universitaires et de résidences étudiantes. Le milieu universitaire québécois compte 18 établissements.

Les campus universitaires accueillent une population de 158 040 étudiants équivalents à plein temps, en 1997-1998, à laquelle s'ajoutent plusieurs dizaines de milliers d'employés et visiteurs. La population de ces campus est constituée de membres du corps professoral, d'employés de soutien, de professionnels et d'étudiants qui accueillent de 2000 à 35 000 étudiants.

Les universités constituent des lieux quasi-publics présentant des risques variés, un milieu ouvert aux gens et aux idées et un investissement public majeur. On estime, en effet, que le coût de remplacement des bâtiments à lui seul représenterait une somme de 4 milliards de dollars.

Plusieurs événements tragiques ont marqué le milieu dans les 12 dernières années. Mentionnons, entre autres :

- l'affaire Lépine, École Polytechnique, 6 décembre 1989, 14 femmes abattues;
- l'affaire Fabrikant, Université Concordia, 24 août 1992, deux personnes tuées et trois blessées;
- la tempête de verglas et le déluge du Saguenay qui ont obligé la mise en place d'un plan d'urgence dans les universités et la création de centres d'accueil.

Les universités se consacrent principalement à l'enseignement et à la recherche. La clientèle desservie est de plus en plus féminine

et le pourcentage d'étudiants étrangers est à la hausse. Ces étudiants étrangers arrivent ici sans connaître nos us et coutumes, avec leurs traditions et religions. Notons aussi que de plus en plus d'étudiants adultes poursuivent leurs études en soirée. Ces milieux se révèlent quelquefois très compétitifs et générateurs de stress.

Certains lieux physiques nécessitent l'attention des services de sécurité : résidences et centres de la petite enfance, stationnement et voie de circulation, commerces et bars, laboratoires informatiques et de recherche, boisés adjacents, bibliothèques et galeries d'exposition, bâtiments en général.

Il n'existe aucune déclaration uniforme de la criminalité (DUC) dans le milieu universitaire québécois tel qu'imposé chez nos voisins du sud. On estime cependant que le niveau de criminalité y est très bas et qu'un très faible pourcentage des événements sont rapportés aux services policiers. Sur cet aspect, il importe de distinguer les événements qui peuvent toucher l'établissement et ses biens, par rapport aux événements qui affectent ses usagers.

Les réalités actuelles auxquelles sont confrontés nos services respectifs se définissent cependant en statut légal, en contraintes d'ordre juridique et d'ordre éthique, en ressources humaines et matérielles ainsi qu'en contraintes budgétaires. Le service de sécurité privée en contexte universitaire a pour rôle de prévenir les pertes et de favoriser le maintien d'un milieu encourageant l'apprentissage. Ses fonds sont publics ou privés et il privilégie une approche préventive et proactive.

Les services de sécurité universitaires ne sont encadrés par aucune loi spécifique. Les structures y varient : de 3 à 125 agents par service et les orientations stratégiques vont du simple gardiennage d'édifices à la sécurité de type communautaire orientée vers la résolution de problèmes. Les services sont constitués de personnel interne, contractuel ou mixte (interne et contractuel). Une seule université emploie des constables spéciaux. Un relevé des huit principales universités nous apprend qu'on y pratique 650 000 heures de surveillance contractuelle en plus de la surveillance interne. On peut donc estimer qu'entre 450 et 500 agents y travaillent en permanence.

Six secteurs d'activités représentent des lieux de convergence à l'intérieur desquels peuvent s'établir des partenariats : la prévention, la patrouille, les opérations, les enquêtes, l'entraînement et la coordination-communication.

ATELIER N° 3 : Un partenariat en vue de faire face à la violence entre les jeunes à Laval

En 1998, quatre organismes de Laval, les Centres jeunesse, la Commission scolaire, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et le Service de protection des citoyens, se sont regroupés pour faire face à une problématique commune : la violence chez les jeunes.

Au départ, chacun des organismes avaient ses propres inquiétudes devant ce phénomène, mais rapidement le consensus s'est formé autour des préoccupations suivantes : Est-ce que l'image de la

1. Prévention : préparation de plans d'intervention de crise, assistance lors de visite VIP, visite de familiarisation des campus, programme de prévention, tel que : programme de burinage, autograph, identi-kid pour enfants, Educ-alcool, production de vidéo, prévention des vols par intrusion dans les résidences, prévention d'agressions contre les usagers féminins, etc.
2. Patrouille : patrouille selon la nature du terrain et des voies de circulation, patrouille dirigée, localisation de point de service, émission des billets d'infraction de stationnement (selon les règlements municipaux, etc.), assistance lors d'accidents de la route en attente de l'arrivée des services d'urgence.
3. Opération : intervention spécifique (*Loi sur le tabac*), activités spécifiques (intégration, partys, spectacles, etc.).
4. Enquête : échange d'information en conformité des lois respectives sur la confidentialité des informations (renseignement policier, protection du renseignement personnel détenu par des organismes publics), collaboration pour arrestation et lors d'arrestation, support logistique et d'équipement.
5. Entraînement : cours de recrues de base, mise à jour technique du personnel, prêt de locaux pour formation, réduction du coût lors de certains séminaires, accès au gymnase et salle d'exercice, accès à certains cours et institutions de formation.
6. Coordination-communication : radio-communications en cas d'urgence, rencontre mensuelle ou bi-mensuelle.

Nous pouvons également ajouter d'autres pistes de partenariat possible tels que : des protocoles d'entente, des comités conjoints de sécurité publique, des programmes de sécurité du voisinage, des échanges de stagiaires, etc.

Déjà, certaines universités ont établi des partenariats solides avec les services policiers locaux et provinciaux. Par exemple, l'Université Laval et l'Université de Montréal possèdent des ententes particulières avec leur service de police respectif. Tout en respectant les missions différentes, il existe donc des possibilités réelles de partenariat.

violence chez les jeunes véhiculée par les médias reflète bien la réalité? Qu'en est-il du phénomène de gang? Quel est le point de vue des victimes? Finalement, il était intéressant de tracer un portrait qui reflétait bien la réalité lavalloise. Le groupe s'est donc fixé les objectifs suivants : vérifier l'ampleur du phénomène du point de vue des jeunes, trouver et développer des moyens d'intervention tout en continuant de rencontrer les mandats respectifs de chacun des organismes.

Ce partenariat allait donc engager une réelle concertation des quatre organismes, dont tous les membres étaient conscients des enjeux. Les conditions gagnantes vis-à-vis ce regroupement, résidaient sur la volonté de chacun à travailler au delà de ses mandats respectifs, le respect mutuel et l'autonomie décisionnelle de chacun des intervenants.

Le point de départ : La recherche

Financée entièrement par les Centres jeunesse, cette recherche a été effectuée en collaboration avec le Centre international de criminologie comparée et l'Institut de recherche et développement social et avait comme objectif, de connaître le point de vue des jeunes sur la violence vécue entre eux. Un échantillon de 458 jeunes a été recueilli soit, par des entrevues individuelles, de groupe et ce, au niveau des écoles primaires et secondaires. Des entrevues ont également été réalisées auprès de décrocheurs et d'intervenants Lavallois.

Les résultats

Les principaux éléments suivants se distinguent dans cette recherche : 96 % des jeunes affirment que la violence n'est pas une façon de régler un conflit ; un jeune sur trois affirme avoir été battu ou frappé dont le tiers par la fratrie ; un sur neuf a été victime de tagage ; une fille sur 20 avoue avoir été forcée « à poser des gestes sexuels » ; c'est dans la rue que les jeunes se sentent le moins en sécurité ; les jeunes victimes affirment ne pas savoir à qui parler ; et finalement, les jeunes se sentent laissés à eux-mêmes par les adultes.

Les pistes de solutions

Trois pistes de solutions ont été dégagées à la suite de cette recherche : l'éducation à la démocratie,

l'appropriation de ses pouvoirs (*l'empowerment*) et l'approche communautaire basée sur le partenariat.

Un colloque sous le thème « Un jeune dans son milieu, une complicité à réinventer », a été organisé d'une part, pour communiquer les résultats de la recherche et d'autre part, pour mieux connaître les intervenants et échanger sur le phénomène de la violence. Une soirée pour les parents a été également organisée.

La suite

La recherche n'étant qu'un point de départ, le groupe travaille encore aujourd'hui au suivi des réalisations. Un projet spécifique pour outiller les jeunes à la résolution de conflits est d'ailleurs en voie de réalisation et d'autres partenaires importants devraient s'y greffer.

ATELIER N°4 : « Vieillir en liberté, en toute sûreté » — la prévention auprès des aînés dans un contexte de police de proximité

En se basant sur la collaboration établie dans le cadre du programme « Vieillir en liberté en toute sûreté », trois interlocuteurs représentant respectivement la Sûreté du Québec, Pharmaprix et la FADOQ, ont présenté leurs points de vue sur le rôle de chacun à l'intérieur d'un partenariat en sécurité publique.

Pour ouvrir le débat, le caporal Claude Rivard, de la Sûreté du Québec, a présenté le programme et a défini le rôle de la police par rapport aux autres intervenants. De par son image privilégiée et sa position stratégique, le policier peut avoir une grande influence sur la sécurité des aînés. Mais seul, le policier n'aura qu'un effet limité sur la sécurité de sa clientèle. La solution ? Allumer le bon réseau de partenaires, s'associer des alliés de choix partageant une vision et des buts communs.

Pour adresser la problématique de la sécurité des aînés, le choix de la FADOQ comme partenaire incontournable s'est imposé tout naturellement. La FADOQ rassemble sous une même affiliation les clubs d'âge d'or présents dans toutes les municipalités du Québec. Comment penser à un meilleur travail d'équipe qu'avec un partenaire issue de la clientèle et présent sur le territoire ? « Vieillir en liberté en toute sûreté » est un exemple de partenariat

parmi tant d'autres où la FADOQ est activement engagée, a souligné M. François Legault, président de la FADOQ.

Cerner les motifs qui peuvent pousser une corporation privée à s'investir dans un partenariat social s'avère moins évident. À tous ceux qui prétendent que la recherche du profit et de la notoriété sont les principaux motifs pouvant pousser une entreprise commerciale à s'engager dans un partenariat communautaire, Pharmaprix répond que c'est mal connaître le véritable partenariat, a affirmé M. Robert Larose, directeur du marketing chez Pharmaprix. Pour Pharmaprix, être partenaire c'est d'abord et avant tout partager une vision et des valeurs communes. C'est parce que l'engagement social est une valeur fondamentale de sa culture d'entreprise, que Pharmaprix s'est engagé dans de nombreux partenariats communautaires tels que Info-Stop ou « Vieillir en liberté en toute sûreté ».

Quelles conclusions pouvons nous tirer des présentations faites à cet atelier ? Établir un partenariat gagnant – gagnant en sécurité publique, entre la police, l'entreprise privée et le communautaire, c'est possible !

ATELIER N° 5 : La justice réparatrice

L'atelier sur la justice réparatrice comportait trois volets. Dans un premier temps, Me Yolande Viau du ministère de la Justice Canada a présenté les grandes lignes de la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes du gouvernement fédéral. Le cœur de sa présentation portait toutefois sur le concept de justice réparatrice intégrée à la Stratégie nationale. La conclusion s'est ouverte sur des aspects pratiques. Mme Denise Payette des Centres jeunesse de Laval et monsieur Jean Fallon des Mesures alternatives jeunesse de Laval ont complété alors la trilogie en expliquant les méthodes d'évaluation des cas pour déterminer leur cheminement soit dans le processus pénal ou les mesures de rechange.

Dans le contexte de la Stratégie, la réparation commence dès l'application de mesures préventives, pour s'étendre à la responsabilisation du jeune contrevenant par le truchement de mesures extrajudiciaires et de mesures qui ressortent du système formel.

Pour comprendre le concept de la justice réparatrice, un cadre de réflexion est nécessaire. Me Viau a donc passé en revue les diverses théories de la justice telles la justice restitutive, la justice réparatrice et la justice rétributive. Cet exercice a permis d'examiner les éléments constitutifs de ces formes d'administration de la justice pour en tirer les parallèles et les distinctions avec la justice réparatrice.

Comme il tend vers l'équité sociale, le modèle réparateur exige que l'on se préoccupe de la nature des rapports qui existent entre les particuliers, les groupes et les collectivités. De ce fait, la justice réparatrice touche aux fondements mêmes de notre conception du droit et de la résolution des conflits. Ce qui constitue notre plus grand défi.

La notion de réparation présuppose l'existence d'un préjudice qui vicie les rapports sociaux entre les auteurs de l'acte criminel et ceux qui en souffrent. Néanmoins, si le point de départ de la justice réparatrice est un préjudice qui a perturbé les rapports, son aboutissement risque d'être tout à fait différent du statu quo antérieur.

Dans une approche réparatrice, l'infraction est non seulement la cause de l'inégalité, elle résulte souvent d'une iniquité préexistante. Il est donc essentiel d'aborder la question de savoir ce qui permet d'établir la dignité, la sollicitude et le respect en toute égalité dans la relation, située par ailleurs dans un contexte donné. Dans cette perspective, on comprend alors qu'il n'existe aucun modèle institutionnel unique pour la justice réparatrice. Les démarches à suivre en pratique comportent toutefois des éléments communs. Comme le préjudice est ressenti par toutes les parties intervenant dans les rapports endommagés par l'infraction, l'approche réparatrice exige la participation de chacun : la victime, le délinquant, leur entourage et la collectivité. La rencontre force les parties à se confronter, dans un respect mutuel contrôlé par un « facilitateur ». En amenant les gens face à face l'un avec l'autre, on efface les mythes et les stéréotypes mutuels.

Le processus de réparation commence par l'« énoncé de la vérité ». Il est important que l'auteur d'un délit et la victime racontent leur version de l'incident de façon entière et honnête. S'amorce alors le dialogue autour de la réparation « idéale » dans les circonstances. L'entente entre les parties doit représenter le fruit du processus de réparation. Une telle entente n'exclut pas nécessairement le processus formel de judiciarisation.